

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

PUMPTRACK

CAHIER DES CHARGES

RELATIF À L'ORGANISATION DES

CHAMPIONNATS DE BRETAGNE

2024

LIEU : Plouhinec

DATE : Samedi 13 juillet 2024

ORGANISATEUR : Pointe du Raz Ladies
Classic Organisation

Cahier des charges

CHAMPIONNATS DE BRETAGNE Pumptrack

1 - ENGAGEMENT DU COMITÉ RÉGIONAL DE CYCLISME	4
1.1 - Obligations liées à l'organisation sportive	4
1.2 - Obligation en matière de promotion	4
1.3 - Matériel	4
2 - ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR	5
2.1 - Certification	5
2.2 - Obligations financières	5
2.3 - Déclaration de l'épreuve	5
2.4 - Format de l'épreuve	5
2.5 - Catégories des pilotes	6
2.6 - Service médical	7
2.7 - Prestations fournies par le club	7
2.7.1 - Avant l'épreuve	7
2.7.2 - L'annonce de l'épreuve	7
2.7.3 - Le jour de l'épreuve	7
2.7.4 - Protocole	8
3 - MOYENS MATÉRIELS	8
3.1 - Le secrétariat	8
3.2 - Le matériel pour les commissaires de piste	8
3.3 - Le matériel pour la pré-grille	8
3.4 - La sonorisation	8
3.5 - La plateforme de départ	9
3.6 - La piste pumptrack	9
3.7 - Le matériel et l'équipement des participants	9
4 - LES RÉCOMPENSES	10
4.1 - La remise des récompenses	10

4.2 - Catégories : U9, U11, U13	10
4.3 - Catégories : U15, U17, U19, Séniors, Masters	11
5 - MOYENS HUMAINS	11
5.1 - Service médical	10
5.2 - Secrétariat et affichage des feuilles de races	10
5.3 - Pré-grille et grille	10
5.4 - Entretien de la piste	11
5.5 - Starter	11
5.6 - Responsable sonorisation	11
6 - HORAIRES ET DÉROULEMENT TYPE	11

1 - ENGAGEMENT DU COMITÉ RÉGIONAL DE CYCLISME

1.1 - Obligations liées à l'organisation sportive

Le Comité Régional de Cyclisme s'engage à mettre en œuvre tous les moyens réglementaires relatifs à l'organisation de la compétition.

Les engagements devront être faits par internet sur le site du Comité de Bretagne (Cicleweb).

Il aura l'entière responsabilité :

- Du choix définitif de la piste pumptrack.
- De la désignation des arbitres de l'épreuve :
 - un administrateur, un président de jury (indemnisé par le comité)
 - un président de jury adjoint, un responsable pré-grille, 2 arbitres, un juge à l'arrivée et un juge au départ (indemnisé sur place par le club).

1.2 - Obligation en matière de promotion

Les Organisateurs devront fournir les moyens d'informer le public par l'intermédiaire du site du Comité de Bretagne à minima 6 semaines avant la course : contact@ffc-bretagne.com

1.3 - Matériel

Le Comité de Bretagne met à disposition :

- l'ordinateur
- l'imprimante
- le système vidéo
- les talkies walkies
- les chasubles
- la banderole du Comité

2 - ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR

2.1 - Certification

La piste doit être certifiée FFC. La municipalité et le club (le cas échéant) s'engagent à ne pas effectuer de travaux en dehors des travaux d'entretien.

Lors de la visite de certification par un représentant du Comité Régional, un représentant de la municipalité devra être présent et éventuellement un représentant du club support le cas échéant.

2.2 - Obligations financières

Le dépôt de candidature devra être accompagné d'un chèque de 160 € qui serviront de garantie en cas de non-respect du cahier des charges, cette somme ne sera pas restituée.

2.3 - Déclaration de l'épreuve

Celle-ci se fera auprès du Comité Régional au minimum **6 semaines** avant la date de l'épreuve.

Lors de la déclaration de l'épreuve, le club devra s'acquitter des droits d'organisation et des Commissaires, à savoir :

- 420 € (droits forfaitaires/assurance) + 130 € (président de jury 50€/administrateur 80€) = 550 € (Code 0405)
- le président de jury adjoint, 2 arbitres de circuit, le responsable de départ, le responsable d'arrivée, le responsable pré-grille seront défrayés sur place par l'organisateur le jour de la course à raison de 20 euros chacun minimum, contre signature sur une feuille d'émargement jointe au rapport de course (soir de l'épreuve).

2.4 - Format de l'épreuve

Les compétitions de Pumptrack se déroulent sur le format *Tour Chrono*.

- La compétition s'organise systématiquement autour de "sessions libres d'entraînement", de "qualifications" et de "phases finales"
- La zone de départ/arrivée du chrono est matérialisée par un carré d'une taille correspondant à la longueur d'un vélo.
- Le départ est donné un pied au sol, dans une zone comprise entre 10 m (au maximum) et 1 m avant la zone de départ/arrivée du chrono.
- Les "sessions libres d'entraînement" doivent permettre aux pilotes de s'entraîner sur la piste. La durée de cette session est libre et dépend du programme de course.
- Les "qualifications" consistent en un (ou plusieurs) tours chronométrés. Si un pilote quitte la piste (bande de roulement à l'exclusion des zones latérales), il est automatiquement éliminé. Le classement des qualifications est établi en fonction du chrono (du meilleur temps au moins bon, les éliminés étant placés à la fin).
- Au regard du nombre de pilotes disposant d'un chrono aux qualifications, l'organisateur peut décider de sélectionner les :
 - 32 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a plus de 32 pilotes dans la catégorie
 - 16 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a 31 pilotes ou moins dans la catégorie
 - 8 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a 15 pilotes ou moins dans la catégorie
 - 4 meilleurs temps pour les phases finales, s'il y a 7 pilotes ou moins dans la catégorie
- "Les phases finales" en format **tour chrono** opposent deux pilotes qui s'affrontent l'un après l'autre, sur le même parcours. La constitution des paires de pilote est réalisée sur la base des chronos des qualifications, en associant le meilleur temps au moins bons (32^{ème}, 16^{ème}, 8^{ème} ou 4^{ème} en fonction du nombre de pilotes ayant réalisés les qualifications) et ainsi de suite. Le pilote ayant réalisé le moins bon temps en phase de qualification passe en premier. Le meilleur temps chrono passant au tour suivant jusqu'à la finale.
- ***L'épreuve est ouverte aux non-licenciés FFC. Ces derniers peuvent participer dans une démarche promotionnelle mais ne seront pas classés (cf. article 1.1.027 - Organisation Générale du Cyclisme-FFC).***
- **Cette épreuve n'est ouverte à aucun comité extérieur.**
- **Les licenciés doivent obligatoirement participer avec le maillot de leur club.**

2.5 - Catégories des pilotes

- U9 : 7 et 8 ans
- U11 : 9 et 10 ans
- U13 : 11 et 12 ans
- U15 : 13 et 14 ans
- U17 : 15 et 16 ans
- U19 : 17 et 18 ans
- Seniors : 19 ans et +

Précisions pour les filles :

- Les filles rouleront en fonction du passage de leur catégorie d'âge.

- Si moins de 3 pilotes dans une catégorie, il n'y aura pas de remise de titre.

2.6 - Service médical

Lors de l'épreuve, le club assurera la présence d'une équipe de **4 secouristes minimum** (la présence d'un médecin est souhaitable), ainsi qu'un local de premiers soins.

Les frais engendrés sont à la charge du club organisateur.

Les secouristes devront à la fin des courses, remettre un rapport au président du jury reprenant le nombre d'interventions et leur nature (évacuation ou non) et si possible l'identification du lieu des accidents sur la piste (objectif statistique).

Pour rappel : chaque accident doit faire l'objet d'une déclaration par le pilote ou la famille auprès de l'assureur de la Fédération (5 jours maximum), afin de prémunir le pilote des conséquences d'éventuelles séquelles.

2.7 - Prestations fournies par le club

2.7.1 - Avant l'épreuve

Envoi de l'invitation avec les coordonnées téléphoniques et mail du correspondant du club.

Adresser une invitation au Président du Comité de Bretagne et au Président du Comité Départemental et du Président de la CRBMX lors de chaque organisation.

2.7.2 - L'annonce de l'épreuve

Quinze jours minimum avant la date : Contacter les rédactions sportives du département, la presse locale, départementale et régionale.

Les logos fédéraux et régionaux ainsi que celui du club organisateur devront figurer sur le programme et sur tous les supports de communication (affiches, flyers...).

2.7.3 - Le jour de l'épreuve

Le club assurera les moyens techniques matériels et humains nécessaires à l'organisation de celle-ci, et notamment **un emplacement pour une banderole du Comité régional + une banderole région Bretagne.**

2.7.4 - Protocole

Les résultats devront être communiqués à la presse via un tableau Excel le soir de l'épreuve ainsi qu'au Comité de Bretagne par mail : contact@ffc-bretagne.com

3 - MOYENS MATÉRIELS

3.1 - Le secrétariat

Le local du secrétariat devra être suffisamment grand pour accueillir 4 personnes ainsi que le matériel nécessaire.

Nota : un local de type « Algeco » est fortement conseillé à minima.

Si ligne directe dans le local, en communiquer le numéro sur les invitations.

- Une photocopieuse est nécessaire
- Panneaux d'affichages (prévoir la colle) pour les informations aux pilotes
 - Ordre de passage
 - Temps de passage
 - Liste des qualifiés
 - Timing des courses

3.2 - Le matériel pour les commissaires de piste

- Des drapeaux (1 rouge – 1 vert – 5 jaunes)

3.3 - Le matériel pour la pré-grille

- **Une sono pour l'appel des pilotes**
- **Des barrières pour former un couloir**

3.4 - La sonorisation

- **Une sonorisation de puissance suffisante et configurée pour la piste**, pour assurer les commentaires de l'épreuve.
- **2 micros**

3.5 - La plateforme de départ

- Un revêtement en enrobé sécurisé et entretenu **régulièrement**.

3.6 - La piste pumptrack

- Le club organisateur devra tout mettre en œuvre pour que la piste soit sécurisée et non accessible dans sa totalité au public.
- La piste doit avoir la certification FFC.

3.7 - Le matériel et l'équipement des participants

- Le vélo doit avoir au minimum des roues de 20 pouces.
- Le cintre doit être bouché aux extrémités.
- Le vélo doit disposer au minimum d'un frein arrière.
- Les Vélos à Assistance Électrique ne sont pas autorisés à participer.
- Le vélo ne doit pas comporter d'éléments dangereux pour les autres pilotes (pegs notamment).
- Les pédales automatiques sont interdites, seules les pédales plates sont autorisées.
- Les arbitres se réservent le droit de refuser un vélo au départ de l'épreuve.
- Les pilotes doivent porter obligatoirement un **casque intégral**.
- Les pilotes doivent porter un maillot à manches longues et pantalon ou porter des genouillères et coudières.
- Les pilotes doivent porter des chaussures fermées et des gants longs.
- plaques de guidon avec numéros

4 - LES RÉCOMPENSES

Les maillots et médailles seront fournis par le Comité de Bretagne et seront récupérés par le délégué régional au siège du Comité Régional.

4.1 - La remise des récompenses

- Après les finales, la remise des récompenses se fera sur un podium mis sur une estrade d'environ 1 mètre de hauteur.
- **Les récompenses seront remises uniquement aux pilotes présents, qui portent l'une des deux maquettes remises par leur club au Comité régional, et avec lequel ils ont roulé tout au long de la course.**

4.2 - Catégories : U9, U11, U13

Maillots TR Pumptrack.

Médailles aux 1er, 2ème et 3ème.

4.3 - Catégories : U15, U17, U19, Séniors

Maillot de Champion(ne) de Bretagne et médaille aux 1er.

Médailles aux 2ème et 3ème.

5 - MOYENS HUMAINS

5.1 - Service médical

- L'ensemble du dispositif médical devra être opérationnel dès le début des essais officiels. De plus, il est nécessaire de prévoir un itinéraire d'évacuation qui sera tenu dégagé pendant toute la durée de l'épreuve.

5.2 - Secrétariat et affichage des feuilles de races

- 4 personnes

5.3 - Pré-grille et grille

- 3 personnes

5.4 - Entretien de la piste

- 1 personne (voir plus si les conditions météo l'exigent)

5.5 - Starter

- 1 personne

5.6 - Responsable sonorisation

- 1 personne

6 - HORAIRES ET DÉROULEMENT TYPE*

BLOC 1 : U9 à U13

Entraînements libres : 9h à 10h30
Qualifications : 12h30 à 14h30

BLOC 2 : U15 à U19 + Séniors

Entraînements libres : 10h30 à 12h
Qualifications : 14h30 à 16h30

Phases finales (à partir des ¼ de finales)

BLOC 1 & 2 : 16h30 à 18h30

BLOC 1 et 2 : Protocole

**Ces dispositions peuvent être modifiées suivant l'Organisation.*

<p>Fait à :</p> <p><i>Précéder de la mention « Lu et approuvé »</i></p> <p>Club :</p> <p>Le Président du Club</p>	<p>Le :</p> <p>Le Président du Comité de Bretagne</p>
---	---

La mise à jour du cahier des charges sera effectuée chaque année par la Commission Régionale BMX.